CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23928** **VALABLE JUSQU'AU** **09/05/2027**

ÉDITÉ LE 11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Raison sociale : ENTREPRISE DUHAMEL HERMAY

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/01/2016

Capital : 120 000

ZONE INDUS LES AULNAIES
76680 SAINT-SAENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1978 B 2

Siret : 312 238 173 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 04 322019

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA CSA 0000007339348104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA CSA 0000007339348104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 35 34 51 74 **Fax :**

Portable : 06 16 17 11 40

Responsabilité légale :
HERMAY STEPHANE CO-GÉRANT / HERMAY FLORENT, PATRICE, CLAUDE CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : accueil@duhamel-hermay.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 324 136 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	15	04/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 14:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.